

## **Règlement du jeu concours « Trouvez Nounours ! »**

Ce règlement définit les conditions générales qui régissent le jeu concours « Trouvez Nounours ! » et, notamment, les critères.

Le jeu concours « Trouvez Nounours ! » est organisé par Adecco Medical, société par actions simplifiée au capital de 230 400 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n°682 003 991, dont le siège social est sis 2, rue Henri Legay à Villeurbanne (69100), ci-après dénommée, la « Société » ou « Adecco Medical ».

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat et par tirage au sort.

### **Article 1 : Organisation**

Adecco Medical organise le jeu concours « Trouvez Nounours ! » entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 août 2023 inclus.

Le présent règlement définit les règles applicables à l'organisation et à la participation.

### **Article 2 : Participation**

Cette opération est réservée aux salariés actifs, remplissant les conditions énoncées dans l'article 3 et en missions d'intérim, CDD, CDI, CDI intérimaire, apprentissage ou vacances pendant la période du jeu concours avec Adecco Medical.

### **Article 3 : Modalités**

Les intérimaires, CDI intérimaires et Candidats CDD /CDI pouvant participer doivent remplir les critères suivants :

- 1/ Se rendre sur le site web Adeccomedical.fr afin d'y trouver la mascotte Nounours cachée chaque semaine (de la semaine 27 à la semaine 34) sur une page différente du site.
- 2/ S'inscrire pour le jeu concours sur adeccomedical.fr (formulaire en ligne) à chaque nouvelle cachette entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 août 2023 (**aucune participation ne sera admise passée cette date**).
- 3/ Ne pas avoir d'incident sur 2023.
- 4/ Etre en mission ou contrat avec Adecco Medical entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 août 2023

### **Article 4 : Tirage au sort – Désignation des gagnants**

Un tirage au sort sera effectué par un représentant d'Adecco Medical chaque semaine parmi l'ensemble des intérimaires et candidats inscrits et remplissant les critères ci-dessus. Et un grand tirage au sort aura lieu à la fin des 2 mois du jeu, fin août / début septembre 2023 parmi tou.te.s les participant.e.s de chaque semaine afin de remporter le gros lot.

Ce tirage au sort désignera chaque semaine le/la gagnant.e du lot et à la fin des 2 mois, le/la gagnant.e du gros lot .

Les résultats du tirage au sort seront communiqués aux seuls gagnants, par email et/ou SMS.

Une communication sur les réseaux sociaux sera faite à l'ensemble des participants.

Le planning de caches et de tirages au sort est le suivant :

Cachette numéro 1 : 1-6 juillet 2023 (Tirage au sort le 7/07/23)  
Cachette numéro 2 : 8-12 juillet 2023 (Tirage au sort le 13/07/23)  
Cachette numéro 3 : 15-20 juillet 2023 (Tirage au sort le 21/07/23)  
Cachette numéro 4 : 22-27 août 2023 (Tirage au sort le 28/07/23)  
Cachette numéro 5 : 29-3 août 2023 (Tirage au sort le 4/08/23)  
Cachette numéro 6 : 5-10 août 2023 (Tirage au sort le 11/08/23)  
Cachette numéro 7 : 12-17 août 2023 (Tirage au sort le 18/08/23)  
Cachette numéro 8 : 19-24 août 2023 (Tirage au sort le 25/08/23)

### **Article 5 : Lots**

Le tirage au sort permettra de désigner les gagnants des lots suivants :

- Lot pour le tirage au sort hebdomadaire : Une peluche Nounours 55 ans Adecco Medical et un porte clé Nounours 55 ans Adecco Medical (1 gagnant.e différent chaque semaine)
- Lot pour le « Grand » tirage au sort : 1 bon cadeau d'une valeur de 400€ (1 gagnant.e à la fin des 2 mois de jeu)

Soit 9 lots (8 au tirage au sort hebdomadaire + 1 au tirage au sort en fin de période de jeu).

Les lots seront envoyés aux gagnants à leur adresse par voie postale ou à retirer à l'issue du tirage au sort auprès de leur agence Adecco Medical dans un délai d'un mois suivant l'annonce des résultats.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Adecco Medical ne peut être tenue pour responsable de tout incident / accident pouvant subvenir dans l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Les lots offerts dans le cadre du jeu ne peuvent donner lieu de la part des participants à aucune contestation de quelque sorte que ce soit, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre toute autre dotation de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

**Adecco Medical se réserve le droit de remplacer tout ou partie des dotations par une autre dotation de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure notamment.**

### **Article 6 : Acceptation du règlement**

Toute participation au présent jeu concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **Article 7 : Contestation**

Toute contestation ou réclamation devra, pour être prise en compte, être formulée, avant le 30 septembre 2023 (le cachet de la poste faisant foi) par lettre simple adressée à :

Adecco Medical – Service Marketing « Trouvez Nounours ! » – 2, rue Henri Legay – 69626 Villeurbanne Cedex

Cette lettre devra indiquer la date, les coordonnées complètes de la personne et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

L'arbitrage de la société Adecco Medical, en dernier ressort, prévaudra pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

#### **Article 8 : Modalités de modification du jeu**

Adecco Medical se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants à quelque titre que ce soit.

#### **Article 9 : Limites de responsabilité**

Adecco Medical ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient imputables, notamment en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu.

#### **Article 10 : Consultation du règlement**

Le présent règlement est disponible auprès des agences Adecco Medical.

Une copie de ce règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. La demande s'effectue auprès de la société Adecco Medical à l'adresse suivante : Adecco Medical – Service Marketing « Trouvez Nounours ! » – 2, rue Henri Legay – 69626 Villeurbanne Cedex.

#### **Article 11 : Informatique et Libertés**

La société Adecco Medical met en œuvre des traitements de données personnelles, notamment la collecte de vos données d'identification et de contact dans le cadre de votre inscription et participation au jeu concours, conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données traitées dans le cadre de votre participation seront conservées pendant 3 mois à partir du 31 août 2023.

Les informations recueillies par la société Adecco Medical vous concernant seront utilisées dans le cadre du jeu et la remise du lot. Vos coordonnées électroniques ne peuvent être utilisées à des fins publicitaires, sauf consentement exprès de votre part.

Pour plus de détails sur la collecte et l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez consulter notre [Politique de confidentialité](#) disponible sur notre site internet.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données personnelles, ainsi que des droits de limitation et d'opposition du traitement. Vous pouvez exercer ces droits à partir du formulaire <https://www.groupe-adecco.fr/formulaire-donnees-personnelles/> en précisant « Réf. Adecco Medical – Trouvez Nounours ».

#### **Article 12 : Litiges –Loi applicable – Juridiction**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

NONOBTANT LES DISPOSITIONS QUI PRECEDENT TOUT LITIGE POURRA ETRE SOUMIS AUX TRIBUNAUX FRANÇAIS COMPETENTS DANS LES CONDITIONS LEGALES EN VIGUEUR.